



Mise en conformité des normes électriques

Par **olympesv**, le **19/01/2009** à **13:21**

bonjour,

je suis locataire d'un studio qui n'est pas aux normes pour les installations électriques. Fin décembre, j'ai envoyé, à mon propriétaire (ou plutôt administrateur de biens), un courrier de mise en demeure, en recommandé avec accusé réception, lui demandant une mise en conformité des normes électriques. Mon courrier est resté sans réponse jusqu'à maintenant. Pour info, j'avais déjà signalé ce problème au moment de l'état des lieux, il y a 5 ans et, j'ai même relancé mon propriétaire (via l'administrateur de biens) régulièrement (environ 1fois/an depuis mon emménagement). Que dois-je faire ?

Merci de votre aide